

Avis administratifs



Projet de réalisation du téléphérique urbain Siam/Capucins de Brest métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : par arrêté n°A 2015-03-0031 en date du 24 mars 2015, le président de Brest métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de réalisation du téléphérique urbain Siam/Capucins de Brest métropole. Le projet de liaison aérienne par câble consiste en la réalisation des ouvrages suivants :

- création de deux stations (station Ateliers Capucins, intégrée au bâti existant et station SIAM-centre-ville, au niveau du carrefour boulevard Français-Libres/rue Ducouédic/boulevard Jean-Moulin),
- réalisation d'un pylône de ligne au sein de la base navale.

Le téléphérique sera composé de deux cabines. Le projet entre dans la catégorie d'aménagement figurant à la rubrique 8° de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement « transports guidés de personnes soumis à étude d'impact » et doit donc comporter une étude d'impact. Soumis à étude d'impact, le projet relève de la procédure de l'enquête publique environnementale en application des articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le dossier de la présente procédure comportant une étude d'impact, l'autorité compétente en matière d'environnement a rendu deux avis en date du 30 décembre 2013 et 24 décembre 2014.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil de la métropole se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

Commissaires enquêteurs : M. Jean-Paul Campion, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Pierre Rannou, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dates de l'enquête publique : du jeudi 16 avril 2015 au 18 mai 2015 inclus sur la commune de Brest.

Observations du public : pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner leurs observations au sein du registre tenu à la disposition du public, à l'hôtel de la métropole (24, rue Coat-ar-Gueven, 29200 Brest), désigné comme siège de l'enquête, ainsi qu'à l'hôtel de ville de Brest (2, rue Frézier, 29200 Brest) et à la mairie de quartier des Quatre-Moulins (200, rue Anatole-France, 29200 Brest), aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- hôtel de la métropole de Brest : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 18 h 30,
- hôtel de ville de Brest : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
- mairie de quartier des 4-Moulins : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier est également consultable en ligne, à l'adresse suivante : www.brest.fr

Toute correspondance relative à l'enquête publique devra être adressée au



Travaux de confortement des berges de l'Isle en basse-ville
Document d'incidence au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2015/68, le maire de la ville de Quimperlé a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux travaux de confortement des berges de l'Isle en basse-ville (document d'incidence au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement).

L'enquête publique se déroulera au pôle technique de la mairie, 8, avenue du Coat-Kaër pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2015 inclus au mercredi 13 mai 2015 inclus.

Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision E15000055/35 du président du tribunal administratif de Rennes en date du 19 mars 2015. M. Jean-Pierre Elias, colonel de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de suppléant par cette même décision.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au pôle technique de la mairie de Quimperlé, 8, avenue du Coat-Kaër, et tenus à la disposition du public pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2015 inclus au mercredi 13 mai 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 exceptés les samedi, dimanche et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur, 8, avenue du Coat-Kaër, 29300 Quimperlé.

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable sur le site de la ville de Quimperlé www.quimperle.com rubrique « urbanisme », sous-rubrique « enquête publique-assèchement de l'Isle 2015 ».

Le commissaire enquêteur recevra au pôle technique de la mairie, 8, avenue du Coat-Kaër, les jours et heures suivantes :

- Dates, heures :
- lundi 13 avril 2015, de 9 h 00 à 12 h 00,
 - samedi 18 avril 2015, de 10 h 00 à 12 h 00,
 - jeudi 30 avril 2015, de 14 h 00 à 17 h 00,
 - mercredi 13 mai 2015, de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Il transmettra au maire de Quimperlé, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au pôle technique de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la ville pendant le délai d'un an.

Vie des sociétés

MOUEZ AR MOR

SARL au capital de 7 500 euros
Douar Nevez
29880 PLOUGUERNEAU
532 590 916 RCS Brest

CAPITAL SOCIAL

Des décisions des associés en date du 14 novembre 2014, il résulte la publication des mentions suivantes à effet du 17 décembre 2014 :

Capital social :
Ancienne mention : 7 500 euros.
Nouvelle mention : 10 140 euros.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 2015, à Plonéour-Lanvern, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Jean-Thomas Gossart Architecte.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 23, rue Théodore-Butrel, 29720 Plonéour-Lanvern.

Objet : la société a pour objet la profession d'architecte, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : capital social : mille cinq cents (1 500) euros, divisé en 60 actions de 25 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : toute cession d'actions, entre associés est libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :
Président : Jean-Thomas Gossart, né le 31 janvier 1976 à Cholet (département 49), de nationalité française, demeurant 23, rue Théodore-Butrel, 29720 Plonéour-Lanvern, architecte DPLG, inscrit à l'Ordre des architectes de Bretagne sous le numéro bre01647 et sous le numéro national 078864.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Quimper.

Pour avis.

Association pour la Promotion du Commerce Indépendant APROCOMI ATLANTIQUE

Siège social :
1, rue Françoise-Sagan
à SAINT-HERBLAIN

CONVOCAION

Mmes et MM. les Adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège social de l'association à Saint-Herblain.

Ordre du jour : assemblée générale ordinaire annuelle :

- 1) mot du président,
- 2) rapport moral et financier,
- 3) actions et budget 2015,
- 4) vote des résolutions :
 - approbation des comptes,
 - quitus au conseil d'administration,
 - renouvellement de mandats d'administrateur.
- 5) questions diverses.

ouest-fran

le site obsèques
un espace gracieux

Les avis d'obsèques du jour* dans votre commune

Braspars
Mme Yvonne Rolland

Brest
M. Jean Michel Boucher
M. Jean-Michel Boucher
Mme Jacqueline Hely
Mme Marie-Thérèse Petel

Brignogan-Plage
M. Paul Favé

Cléden-Cap-Sizun
M. Noël Velly

Dirinon (Kermoster)
M. Louis Kermarrec

Guilvinec
M. Gabriel Le Berre
M. Jean-Claude Lesbleiz

Landerneau
Mme Marie Louise Corre

Lanhouarneau
Mlle Elisa Le Lann

Le Relecq-Kerhuon
Mme Louise Le Foll
M. François Le Saout

Loctudy
M. Gabriel Le Berre
M. Gaby Le Berre

Moëlan-sur-Mer
Mme Edith Soerensen

Morlaix
Mme Ginette Bodou
Mme Anne-Marie Quiniou

Plonéour-Lanvern
Mme Bernadette Hélias
M. Jean Le Maréchal

Plougourest
M. Jean Roué

Plouguerneau
M. Charles Talec

Plouhinec
Mme Yvette Rozen

Pluguffan
M. Jérôme Coroller

Pouldreuzic
M. Roger Gloaguen

Poullan-sur-Mer
Mme Aline Moalic

Quimper
M. Francis Belloir
Mme Liliane Henrique-Cornil

Rédéné
Mme Joséphine Méfort

Saint-Jean-Trolimon
Mme Marie Anne Cochou

Scaër
Mme Rosine Ollivier

Tourch
M. Gérard Cottin

Communes hors département

Fougères
Mme Marthe Dauphin

Guidel
M. Jean-René Bourbigot

La Seyne-sur-Mer
M. Yves Sinquin

Levallois-Perret
Mme éliane Kermarrec

Rennes
Mme Marie Gorgiard

(*) avant fait l'objet d'un avis